



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 17 septembre 2019

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 17 septembre 2019 à 15h00, dans la salle CAILLEMER, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Approbation du budget rectificatif n°2
2. Bilan annuel du service général des relations internationales (SGRI)
3. Approbation de la charte d'utilisation de la salle de musculation
4. Admission en non-valeur

Partie B

- Conventions
- Organisation pédagogique
- Questions financières

Partie C

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : COMBY Jacques – DELESALLE-NANCEY Catherine - DODANE Claire – GONTIER Thierry –SERVET Pierre – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : CHAVENT-LECLERE Anne-Sophie – COAVOUX Sophie – FAURE Patrice – MARMOZ Franck

Collège des IATSS : BONICALZI François – COLOMBIER Fabrice – BERGHEAUD Yann-GUETAT Michèle

Collège des étudiants : AUBERT Baptiste – LUMINIER David – DARDART Julie

Collège des personnalités extérieures : VAISSIERE Hélène

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège B des autres enseignants : GIRER Marion par VINOT Didier – OLIVIER Claudine par BONICALZI François

Collège des personnalités extérieures : BABEY Jean-Paul par SERVET Pierre – FAURE Frédéric par SERVET Pierre – LAFONT-COUTURIER Hélène par COMBY Jacques – PICOT Myriam par COMBY Jacques



ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Monsieur Julien GALY, représentant du recteur de l'académie de Lyon – ARGENTIER Jean-Luc, directeur général des services – CONDEMINÉ Yves vice-président en charge de la stratégie numérique – VARINARD Christian, directeur de l'IAE – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – ROUSSET Guillaume, vice-président chargé des relations internationales – GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues. – DE BOEVER Eric

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Djanomo ABEUDJE du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Adrienne REY et Djanomo ABEUDJE

Le quorum étant atteint, le président, Jacques COMBY ouvre la séance à 15h16.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. SERVET remercie les membres pour leur présence et explique que le budget rectificatif sera abordé immédiatement, seront ensuite évoqués des points d'information générale.

1. APROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 2

M. SERVET présente le nouveau représentant du rectorat, M. GALY qui remplace M. CASALONGO et donne la parole à M. VINOT pour la présentation du budget rectificatif numéro 2 (BR 2).

M. VINOT explique les éléments généraux du BR 2, version légèrement modifiée de celui présenté au conseil d'administration du 9 juillet, mais qui n'avait pu faire l'objet d'un vote faute d'un quorum physique. Il souhaite pour l'occasion introduire des modifications mineures. Ce deuxième budget présente des opérations de transferts d'enveloppe et des rattachements de recettes (positifs ou négatifs). Il ne devrait pas y avoir de BR 3 sauf ajustement technique mineur. En termes de volume financier, le budget représente une augmentation d'un peu plus de 2 300 000 euros en autorisation d'exécution et 900 000 euros en crédit de paiement pour un montant de recettes d'un peu plus d'1 500 000 euros. D'après M. VINOT, cela témoigne d'une amélioration des ratios initiaux et d'un encaissement de recettes plus élevé que prévu. Cela va avoir un impact sur le solde budgétaire et sur le résultat d'exploitation.

La masse salariale dans ce budget augmentent d'un peu plus de 100 000 euros. Cela correspond notamment à de nouveaux contrats de recherche et de formation. Dans l'ensemble, la masse salariale reste très stable.

Dans une vision consolidée, les demandes de rattachement génèrent, quant à elles, un solde positif de 375 343 euros. Si les recettes ont été encaissées à un niveau supérieur aux dépenses engagées, il tient à souligner que ce solde positif s'explique de manière significative par des encaissements de recettes plus importants que prévu par la Faculté de droit de 190 000 euros et par l'IAE pour 207 000 euros.

Le solde budgétaire de la programmation pluriannuelle également un impact positif, car les de 800 000 prévus pour la e-factory ne seront dépensés qu'en 2020, suite à un retard dans la mise en œuvre.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 17 septembre 2019

Dans l'ensemble, la masse salariale est maîtrisée et les réajustements sont liés à la mise en œuvre d'activités nouvelles financées par le complément de la CVEC et à la programmation de conventions pluriannuelles. L'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement relève essentiellement de besoins émis par les composantes associées à des ressources nouvelles ou réajustées. L'investissement est revu à la baisse, une meilleure connaissance de l'agenda des travaux ayant permis un réajustement au réel.

M. VINOT rappelle qu'il y a également une hausse de la subvention pour charge de service public de 22 000 euros par rapport au budget initial. En mai et en juin, il y a eu des notifications complémentaires par rapport au programme « Bienvenue en France ». Enfin, il indique qu'a été réintroduit une partie de la recette liée à la défiscalisation des heures supplémentaires de la loi TEPA que l'État doit à Lyon 3 depuis plusieurs exercices.

M. VINOT explique qu'il a fallu revoir à la baisse certaines recettes qui ne sont plus attendues sur 2019 notamment en ce qui concerne les droits différenciés pour les étudiants étrangers. Il faut également compter un complément de la CVEC pour un montant d'un peu plus de 400 000 euros, ainsi que les conventions liées à la mise à disposition de personnels pour un montant de 74 000 euros. Suite à un retard d'information, le complément de CVEC ne pourra pas servir pour la rentrée 2019 et sera donc consommé, en grande partie, sur l'année 2020. Il juge, par ailleurs, qu'il n'est pas souhaitable d'engager l'université sur des dépenses récurrentes basées sur des suppléments ponctuels.

Le solde budgétaire de ce BR2 est déficitaire de 2 686 525 euros, ce qui signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice c'est vrai notamment pour nos opérations de travaux dont nous assurons l'autofinancement. Le solde budgétaire s'est même amélioré depuis le BR1 car il s'élevait à près de 3 000 000 de déficit.

Concernant le compte de résultat prévisionnel, il est positif et s'élève à 615 979 euros. Le résultat s'améliore et vient compléter la capacité d'autofinancement avec des agrégats complémentaires. Les ressources sont d'un peu plus de 3 millions d'euros face à des emplois en investissement de 5 919 000 euros ce qui génère un prélèvement de 2 730 000 euros sur le fonds de roulement. Le plan de trésorerie en fin d'exercice est donc établi à 16 853 255 euros. **Mme DESNOUES** et lui-même se mettent à la disposition de l'assemblée pour répondre à d'éventuelles questions.

M. SERVET remercie **M. VINOT** pour cette présentation et ouvre la phase des questions autour du budget rectificatif.

M. BONICALZI souhaite savoir si le fait de ne pas fusionner aura une incidence financière.

M. COMBY considère évident qu'en cas de regroupement le niveau de trésorerie des établissements varie d'un établissement à un autre. Lyon 3 se porte bien en terme patrimonial, les bâtiments sont entretenus, outre la question de mise aux normes énergétiques mais à laquelle le contrat de plan Etat-Région (CPER) devrait contribuer. Cependant, en termes de postes, Lyon 3 est la moins bien dotée et il n'y a pas de postes en réserve. Avec le regroupement, une redistribution serait envisageable. Si jamais l'université cible ne se crée pas, Lyon 3 ne participera pas aux deux appels d'offres de l'État d'un montant de 500 millions d'euros dédiés à favoriser le développement des universités cibles. La majorité des financements de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) s'orientent en effet sur les Idex et les Labex.



M. BONICALZI a une question sur la gestion du budget futur et les rapports de force en cas de fusion. Il voudrait savoir si dans le cas de figure où Lyon 3 n'existerait plus, une éventuelle négociation en fonction des pôles de formation et de recherche serait réalisée.

M. COMBY souhaite que la question soit abordée en fin de séance. Néanmoins, il précise qu'une gouvernance centrale sera préservée, ce qu'il juge être un point favorable pour Lyon 3.

M. SERVET souhaite savoir si des interrogations restent en suspens et en l'absence de questions passe au vote du budget rectificatif.

Le budget rectificatif n° 2 est approuvé à l'unanimité des membres présents par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

2. APPROBATION DE LACHARTE D'UTILISATION DE LA SALLE DE MUSCULATION

M. SERVET propose d'inverser les points 2 et 3 pour libérer **M. DE BOEVER**

M. DE BOEVER explique que de nombreuses clefs ont été perdues et qu'en conséquence la charte a été modifiée. L'accès se fait désormais grâce à des serrures électroniques et est réservé aux détenteurs d'une carte professionnelle ou d'une carte étudiante pour les étudiants ayant le statut approprié.

Il poursuit en présentant la charte et stipule que l'accès est strictement réservé au personnel de l'université et aux sportifs de haut niveau s'étant acquittés de la cotisation sport de l'année en cours. Cette cotisation donnera d'office l'accès à une carte électronique programmée pour ouvrir la porte suivant les créneaux réservés à cet effet. La cotisation reste de 36 euros comme les années précédentes.

En outre, le règlement stipule que chaque utilisateur ne doit jamais être seul pour des raisons de sécurité. Au niveau du fonctionnement, les utilisateurs doivent être en tenue de sport, prévoir un moment d'échauffement et utiliser une serviette pour s'asseoir sur les machines. Ils sont également tenus de signaler des problèmes sur les appareils ou de matériel défectueux et ne doivent jamais utiliser un appareil seul. En fin de séance, il est demandé aux utilisateurs de ranger le matériel utilisé et de décharger les machines.

Dorénavant toute personne inscrite à la salle de sport sur l'intranet devra signer cette charte.

M. SERVET remercie **M. DE BOEVER** pour sa présentation et considère cette idée d'accès sélectif comme une réelle commodité et espère voir ce nouveau système d'accès se généraliser.

La charte d'utilisation de la salle de musculation est approuvée à l'unanimité des membres par :

Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

3.BILAN DU SGRI

M.SERVET avait indiqué sur l'ordre du jour un point général sur le bilan annuel du service général des relations internationales, mais il s'agit en vérité d'un focus sur quelques projets qui ont abouti cette année et qu'il est intéressant d'expliquer.

M. ROUSSET revient sur le projet d'université européenne baptisé ARQUS en évoquant le contexte de sa création. Ce projet s'insère dans le discours de la Sorbonne tenu par le président Macron en novembre 2017. La création d'une université européenne doit permettre plus de mobilité et encourager l'intégration. Par la suite, cette idée a été portée par un appel à projets lancé par la Commission européenne. **M.COMBY** et **M. BOUABDALLAH** ainsi qu'un certain nombre d'établissements, ont décidé de déposer une candidature. Depuis, Lyon 3 s'est inséré dans un consortium avec l'université de Grenade qui porte le projet. Ce consortium réunit 7 universités, à Grenade, Bergen, Grasse, Leipzig, Padoue et Vilnius.

L'idée de ce consortium n'est pas de créer une université inclusive au sens de handicap (même si ce point ne sera pas exclu), mais de permettre à tous les acteurs d'une société d'intégrer et de participer à l'université. Cette question se pose notamment avec le profil étudiants-entrepreneurs. Les professionnels pourront ainsi mener une activité de recherche en parallèle de leur activité. Il explique que différents groupes de travail ont été mis en place, notamment en ce qui concerne la recherche et l'entrepreneuriat. Chacune des universités porte son propre groupe de travail, Lyon 3 s'occupe de l'entrepreneuriat et se trouve également dans le groupe de travail qui aborde la question du multilinguisme.

En remportant l'offre, l'ensemble du consortium reçoit un financement de 5 millions d'euros sur 3 ans. **M. ROUSSET** estime que c'est une belle réussite parce que l'appel à projets a été très sélectif. Le montant de la somme allouée à Lyon 3 est de 730 000 euros, une somme qui pourrait éventuellement être doublée par un financement complémentaire de l'agence nationale de la recherche.

Ces questions devraient être plus abondamment discutées et une campagne d'information à destination des étudiants, du personnel administratif et technique et des enseignants est prévue sur les 3 sites partenaires (Lyon 1, Lyon 3 et Saint-Etienne). Une réunion d'information se tiendra le 8 octobre 2019 dans les 3 établissements ; à Lyon 3 ce sera à midi, salle numéro 2 sur le site de la manufacture.

M. COMBY souhaite apporter deux remarques complémentaires. Les universités européennes ont été originellement construites pour faire de la recherche intensive à très haut niveau en contribuant à la construction européenne. Une construction non technocratique qui se fait par les étudiants et les

enseignants en facilitant leurs déplacements. Le but est que l'on puisse passer notre diplôme dans d'autres pays et devrait se créer, à terme, un diplôme européen.

Il voudrait que les directeurs des composantes se mobilisent derrière ce projet. Par ailleurs, il rappelle que si d'autres établissements du site ont tenté leur chance, c'est Lyon 3 qui a été choisie. Quant au choix de Grenade, cela s'explique, car l'université se classe première en Europe sur Erasmus. **M.COMBY** et **M. BOUABDALLAH** devraient se rendre prochainement sur place pour faire avancer le projet.

M. ROUSSET évoque l'envoi d'un courrier électronique pour présenter les matières proposées pour les étudiants dans le cadre des mobilités, ainsi que les possibilités de double diplôme. Il y a une forte volonté de prolonger ce projet au-delà des 3 ans et de nouvelles initiatives devraient être proposées.

M. COMBY rappelle que Lyon 3 fait partie des 17 universités qui auront ce label européen. Par ailleurs, Cambridge ne l'a pas obtenu, tandis que La Rochelle a créé la surprise et ces exemples témoignent d'après lui, de la construction d'un système non élitiste. Un nouveau dossier doit également se monter puisqu'un deuxième tour est prévu, qui consistera au financement de la nouvelle université. Dans l'ensemble, le rôle de Lyon 3 dans ce projet a bénéficié à l'image de l'université qui a été félicitée par la ministre. À ce titre, il tient à saluer le travail effectué par **M. ROUSSET** et souhaiterait faire honneur à **Mme COURTOIS**, la vice-présidente relations internationales de l'université Lyon 1 qui a porté ce projet.

M. ROUSSET souhaite aborder le projet européen de la mobilité internationale. Il s'agit de fonds mis à disposition après sélection qui permettent de travailler la mobilité des acteurs des universités de trois manières : celle des étudiants (essentiellement celle des étudiants internationaux entrants), celle des enseignants et celle des personnels. Grâce à cette collaboration à laquelle participe entre autres l'Arménie, l'Égypte ou le Cambodge, les acteurs de l'université viennent à Lyon 3 suivre des enseignements, des formations ou des apprentissages en gestion et affaires financières. Ces dossiers ont le mérite d'être facilement mis en place. Il y a eu 3 dossiers l'année dernière pour un budget total de 350 000 euros et 3 nouveaux cette année avec le Brésil, l'Iran et la Côte d'Ivoire. Le Brésil a été difficile à obtenir et aujourd'hui Lyon 3 se réjouit de ce partenariat. Le budget s'élève cette année à 217 000 euros. L'université est devenue le premier établissement de la région à recevoir un tel montant accordé par l'Europe.

M.ROUSSET voudrait également aborder la question de la mobilité intra-européenne déjà évoquée en conseil d'administration. Le montant du budget est de 822 000 euros. Il est stable sur ces fonds parce qu'un soin particulier est apporté à son taux d'exécution. Les demandes sont toujours réalistes et rationnelles. Les acteurs européens ont donc confiance en Lyon 3 qui devrait connaître une augmentation importante de ses montants accordés. L'université se classe 30e sur les 856 établissements ayant reçu des financements.

Il mentionne également l'appel à projets de la région Auvergne-Rhône Alpes du pacte ambition internationale (PAI), anciennement SCUSI. Lyon 3 a obtenu 3 dossiers cette année pour un total de 47 000 euros. Le premier dossier porte sur le laboratoire Magellan en lien avec HEC Montréal, Turin et la région et s'intéresse au réseau des femmes *business angels* afin d'étudier l'implication des femmes dans le développement d'une activité entrepreneuriale. Le deuxième projet relève des relations internationales, même s'il est porté par le Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique (PAPN), **M. CONDEMINÉ** et **M. BERGHEAUD**, en lien avec l'université Mohammed V de Rabat qui est déjà



CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 septembre 2019

partenaire de Lyon 3 puisqu'un travail collectif existe déjà sur la question de la pédagogie numérique, un élément important dans toutes les universités et plus encore au Maroc, confronté à une massification de l'enseignement.

M. CONDEMINE estime qu'il s'agit plus d'un accompagnement à la pédagogie que de pédagogie elle-même, rejoignant de ce fait les missions du PAPN.

M. ROUSSET poursuit et aborde un projet qui relève de la recherche, porté par l'équipe Louis JOUSSERAN avec l'université d'Ottawa sur les liens entre le développement de l'intelligence artificielle et le droit de la responsabilité civile.

Dans le cadre de la politique portée par le gouvernement et la stratégie « Bienvenue en France », un appel à projets a été lancé pour soutenir les initiatives des établissements afin de permettre l'accueil des étudiants étrangers. Lyon 3 a déposé 5 dossiers, 3 ont été acceptés pour un total de 55 000 euros. Ils visent à travailler sur le français langue étrangère et la question de la formation en anglais des personnels d'accueil. Le TOEIC pourrait permettre de certifier cette évolution de compétence des personnels.

Il aborde ensuite la question de la stratégie « Bienvenue en France » et le reversement de sommes correspondant aux nombres d'étudiants internationaux accueillis. Ces sommes sont relativement importantes et serviront au développement de la visite virtuelle. Celle-ci s'adresse aux étudiants internationaux, à leurs parents ainsi qu'aux salons des universités partenaires. Il s'agit donc d'optimiser un outil déjà existant pour l'adapter à un point d'entrée « relations internationales » qui n'existe pas encore.

En guise de conclusion, **M. ROUSSET** souhaite revenir sur le financement du programme formation et accueil des étudiants réfugiés (FER). Lyon 3 souhaite accompagner des étudiants qui ne sont pas encore inscrits dans un diplôme, notamment en FLE, pour qu'ils gagnent en compétence, ainsi que des étudiants déjà inscrits souhaitant monter en compétence. L'association MIFA avait proposé d'accueillir et de travailler la langue avec les étudiants. L'année dernière le financement de l'AUF était de 5 000 euros, cette année de 11 000 euros. L'agence universitaire de la francophonie soutient particulièrement Lyon 3 sur ce projet. L'ensemble de ces initiatives fait qu'il y a un dynamisme international fort à Lyon 3.

M. COMBY remercie l'assemblée pour le travail fourni et rappelle qu'en matière d'accueil d'étudiants étrangers Lyon 3 se classe première de France (en nombre d'étudiants), particulièrement en ce qui concerne les étudiants japonais. Ce dynamisme est aussi reconnu par les partenaires étrangers, notamment la FAPESP.

M. SERVET rappelle que la question ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'une simple présentation. Il demande à l'assemblée s'il reste des interrogations.

En l'absence de questions, les documents de la partie B sont soumis aux membres, préalablement à la séance, et proposés à un vote unique.

Les documents proposés en partie B sont adoptés à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 24



✓ Nombre de voix contre :

0

QUESTIONS DIVERSES

M.SERVET aborde le dernier point à l'ordre du jour qui concerne les admissions en non-valeurs.

M. COMBY rappelle qu'il y a un nouvel agent comptable mais qu'il ne sera pas là avant la fin novembre.

M. SERVET évoque une demande d'admission en non-valeur pour une créance supérieure à 2 000 euros et pour laquelle il convient d'avoir l'accord du conseil d'administration. Le bulletin de vote rappelle des éléments de circonstances indiquant toutes les démarches qui ont été faites pour récupérer la créance, sans succès même après recours à huissier. En conséquence, l'agence comptable propose de décréter en non-valeur la créance. L'abandon porte sur une somme de 3 100 euros. Il ne possède pas d'autres éléments d'informations, mais estime que cela diffère du cas des remises commerciales et que pour la bonne compatibilité publique cette créance doit sortir des comptes et être admise en non-valeur.

M.COMBY estime qu'au-delà de ce souci de bonne comptabilité, c'est aussi une libération et un véritable gain de temps.

M. SERVET souhaite maintenant aborder les questions de calendrier du projet d'université cible.

M. COMBY rappelle que 3 établissements doivent voter le document d'organisation stratégique (DOS). Un refus du DOS exclut l'établissement d'emblée. Ce qui doit être voté au sein du DOS a déjà fait l'objet d'une présentation. En dépit de la sortie de l'INSA, l'ENS veut continuer dans la lignée de ce qui a été fait dans le DOS précédent, mais souhaite une réécriture partielle. Ce à quoi les établissements se sont déjà attelés et le DOS, réécrit après concertation avec les directeurs de composantes de pôles, devrait être très prochainement communiqué.

M.COMBY peut d'ores et déjà, affirmer qu'il n'y aura pas de modification majeure. Le but est de reprendre le document pour intégrer le retrait de l'INSA. Par exemple, le pôle ingénierie se repositionne et ne se réclame plus comme le premier pôle d'ingénierie d'Europe. Cette université cible se construit aujourd'hui à quatre, mais n'est pas opposée à l'arrivée d'autres établissements dans le futur. Ce document sera terminé d'ici jeudi 19 septembre au soir et dès vendredi, une nouvelle procédure de vote sera enclenchée. Une fois le DOS voté, la rédaction des statuts commencera. Le vote du DOS devrait se tenir aux alentours du 15 octobre et il est très vraisemblable que le passage devant le jury se fasse fin novembre, le 27 ou le 28. Un délai a été accordé suite à la défection de l'INSA. Le vote des statuts aura lieu, lui, au mois de décembre.

Une prolongation du mandat de **Mme COTTIER**, présidente de l'université de Saint-Etienne a, elle, été refusé par le ministère. Il y aura donc des élections à l'université dans un mois et demi et le mandat ne sera que de quelques mois selon le décret d'application. Normalement, les élections à Saint-Etienne ne devraient pas apporter de changements majeurs et l'équipe qui a soutenu le projet de l'université cible pourrait se retrouver une nouvelle fois à la manœuvre. Le décret d'application donnant naissance à l'université cible n'existe pas institutionnellement et ne le sera qu'après un an de gouvernance collective. En attendant, une administration provisoire sera mise en place.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 17 septembre 2019

M. SERVET estime que puisque le calendrier des étudiants est différent de celui des enseignants et du personnel, il y aura probablement des élections en février 2020 dont l'organisation dépend des résultats du vote des statuts. Si Lyon 3 et les autres universités décident la création de l'université cible, les prochaines élections étudiantes se feront dans le cadre de l'université cible et non plus strictement en interne. Si ce n'est pas le cas, les élections pour les conseils centraux des étudiants seront décidées. Un administrateur provisoire sera probablement nommé dans une logique de prolongation du mandat des instances, en parallèle de l'université qui mettra en place ses propres instances. Celles-ci auront à prendre en charge les deux actes fondateurs que sont la préparation du budget et la campagne d'emplois. Ce qui concerne la campagne d'emplois pour 2020 est voté en 2019. Les statuts seront votés lors du conseil d'administration du 17 décembre en présence d'un double quorum physique. Le budget de l'année 2020 sera également abordé puisque l'année 2020 va servir à construire ce budget sous la gouvernance des instances, tandis que les instances résiduelles des établissements expédieront les affaires courantes concernant 2020. C'est du moins la ligne donnée par le ministère.

M. BONICALZI souhaite connaître l'influence des décrets sur la mise en place de l'administration provisoire.

M. COMBY explique que cela dépendra de la date du décret. Si jamais les mandats arrivent à leurs termes et que ce dernier n'est pas tombé, l'université devra faire une élection.

M. SERVET rappelle que tant qu'il n'y a pas d'élection, l'instance élue précédemment continue son activité. Pour que l'université soit créée, un décret est nécessaire. Si ce dernier apparaît à une date antérieure à la fin du mandat des instances (mi-mars par exemple), une prolongation sera souhaitable afin d'organiser les opérations électorales.

M. COMBY estime que lorsque le décret va tomber, il faudra construire les instances, organiser les élections, etc. C'est seulement après la mise en place que l'on envisagera de passer d'une institution à une autre.

M. SERVET estime que les élections devraient avoir lieu avant les congés d'été.

M. BERGHEAUD voudrait comprendre ce qui assure la cohérence des instances.

M. COMBY explique que l'administrateur provisoire va remplacer le président et les échanges actuels laissent penser que les présidents en exercice pourraient être nommés.

M. BONICALZI souhaite savoir si dès lors que les statuts seront votés, l'administration provisoire sera mise en place.

M. COMBY répond que celle-ci ne se mettra en place qu'au moment du décret.

M. SERVET abonde dans le sens de **M. COMBY** et explique que le nouvel établissement n'existe qu'à partir du moment où le décret tombe.

M. BONICALZI a entendu dans la presse que le PFR d'ingénierie intégrerait CPE Lyon et il voudrait confirmation.

M. COMBY répond que des discussions sont toujours en cours, et que c'est une possibilité. Ce qui est certain, c'est qu'intégré ou non, il existera bien un pôle d'ingénierie.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 septembre 2019

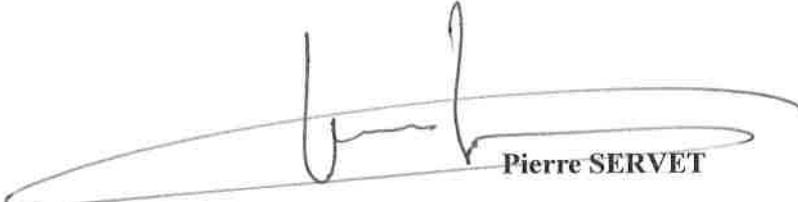
M. BONICALZI souhaite connaître le modèle de construction de la PFR et s'il s'agit d'un modèle fédéral.

M. COMBY répond que non.

M. SERVET rappelle le calendrier à venir avec une première séquence sur le document d'orientation stratégique (DOS) d'ici la Toussaint et une sur les statuts avant Noël.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 16 h 52.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET